

Certificat Général d'Opérateur (CGO)

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Le Certificat Général d'Opérateur SMDSM permet à son titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques des navires employant les fréquences et techniques du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM).

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité,

Programme :

A- Epreuves écrites (coefficient 2)

- Connaissance du service mobile maritime par satellite, des équipements d'une station de navire SMDSM et des procédures d'exploitation. Connaissance des procédures de correspondance publique et de la tarification.

B- Epreuves orales (coefficient 4)

- Procédures d'exploitation du SMDSM et de ses sous- systèmes
- Epreuve orale d'anglais OMI : Aptitude à communiquer en anglais en utilisant les phrases normalisées du manuel SMCP de l'OMI et en respectant les règlements de l'UIT

C- Epreuves pratiques (coefficient 4) *

Connaissance de l'utilisation d'une station de navire du SMDSM (toutes zones). Aptitude à configurer et à manipuler les équipements (ou simulateurs) suivants :

- Émetteur-récepteur VHF avec appel sélectif numérique
- Émetteur-récepteur MF/HF avec appel sélectif numérique
- Récepteur Navtex
- Station Inmarsat B ou C avec appel de groupe amélioré
- Radiotélégraphie à impression directe et radiobalise de localisation des sinistres
- Répondeur radar
- Émetteur-récepteur VHF portatif

TOTAL FORMATION MODULAIRE

70 heures

*Les candidats ne sont admis à passer les épreuves orales et pratiques que s'ils ont obtenu au moins la note de 8 à l'épreuve écrite. Une note inférieure à 12 à l'épreuve pratique est éliminatoire.

Les candidats ne sont déclarés définitivement admis à l'examen que s'ils ont obtenu, après application des coefficients la note moyenne de 12 à l'examen.

Conditions de délivrance du certificat général d'opérateur

Tout candidat à un certificat restreint d'opérateur doit être titulaire de l'ensemble des attestations, en cours de validité, justifiant de l'acquisition des modules.